



## Definition de la phrase partage des voix

Par **magicien**, le **22/01/2008** à **19:50**

bonjour,

suite a une affaire contre mon employeur, et a une audience, j'ai reçu une lettre du conseil des prud'hommes qui dit

a l'audience du ;..... l'affaire a fait l'objet d'un PARTAGE DE VOIX par simple mention au dossier

des la fixation d'une date d'audience, vous serez convoqué etc etc;;;

que veut dire par PARTAGE DE VOIX et a quoi cela va amener

merci

cfd95@free.fr

Par **Jurigaby**, le **22/01/2008** à **19:56**

Bonjour.

Cela signifie qu'aucune majorité n'a été dégagée.

On renvoie donc l'affaire à une nouvelle audience afin que le juge départiteur (juge professionnel du tribunal d'instance) prenne la décision finale.

Par **magicien**, le **22/01/2008** à **20:37**

suite a cela es ce que cela m'emenera encore a des frais pour mon avocat  
merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:28**

Bonjour,

Votre avocat va devoir replaider l'affaire devant le juge départiteur, ce qui implique une audience supplémentaire, un dossier de plaidoirie supplémentaires et quelquefois des conclusions supplémentaires...

Cela peut donc s'accompagner d'une facture supplémentaire

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
[www.etcheverry-avocat.com](http://www.etcheverry-avocat.com)

Par **magicien**, le **24/01/2008** à **09:16**

bonjour Maitre

suite a votre reponse, une facture pourrais eventuellement intervenir donc encore des frais , mais si les jurés ne sont pas arrivé a ce mettent d'accord je ne vois pourquoi je devrais subir encore des frais, cela devrais plutot etre à leur frais de leur désaccord en général les prud'hommes sont là pour defendre les salariés, et pas pour subir des partages de voix ou des frais qui sont de plus en plus difficile d'assumé, (je n'ai pas le droits aux aides juridique)

et comme dirais la chanson de francis cabrel assez pour survivre mais pas assez pour vivre.

merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **24/01/2008** à **09:39**

Bonjour,

Je vous précise tout de même que les prud'hommes ne sont pas là pour défendre les salariés.

S'il y a partage de voix, c'est que votre dossier pose une difficulté car les conseillers n'ont pas

réussi à se mettre d'accord sur une solution.

Ce qui veut dire également que pour le moment, votre employeur a autant raison que vous...

En tout cas j'espère pour vous que le départage vous donnera raison.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
[www.etcheverry-avocat.com](http://www.etcheverry-avocat.com)